

Déclaration du RECEF à Bamako

23 janvier 2014

Nous, représentantes et représentants des organismes de gestion des élections du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) réunis à Bamako, les 21, 22 et 23 janvier 2014 dans le cadre de la 2^e Assemblée générale et du Séminaire électoral d'échanges sur la consolidation et la professionnalisation des organismes de gestion des élections, en présence des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie et des partenaires maliens et internationaux;

Rappelant la Déclaration de Bamako adoptée le 3 novembre 2000 dans le cadre du Symposium sur le bilan des pratiques de la Démocratie, des Droits de l'homme et des Libertés dans l'espace francophone;

Réitérant notre volonté de poursuivre la concertation entre les organisations membres du RECEF, le partage de l'expertise électorale et le renforcement des capacités des institutions des États et gouvernements membres de l'OIF afin de favoriser dans l'espace francophone, la tenue régulière d'élections, libres, transparentes et crédibles;

Nous réjouissons de la qualité des travaux du Séminaire qui ont permis de tirer des enseignements importants, favorisant la consolidation et la professionnalisation de la gestion des élections et conséquemment, des élections apaisées et l'établissement de la confiance des acteurs politiques et des électeurs dans le processus électoral :

- à travers la revue des principaux modèles de structures électorales issus de l'histoire politique de chaque pays, les principes directeurs constants demeurent l'intégrité, l'impartialité, la transparence, le professionnalisme et l'efficacité dont la mise en œuvre rigoureuse est à même de garantir des élections libres, transparentes et crédibles;
- les instruments juridiques relatifs aux élections doivent assurer l'impartialité de l'organisme de gestion des élections, garantir une autonomie de gestion nécessaire au bon déroulement des élections et l'établissement de relations harmonieuses et efficaces avec les autres acteurs du processus électoral, de plus, la législation électorale doit pouvoir s'adapter en permanence, dans un cadre d'échanges consensuels entre l'OGE et les principaux acteurs politiques;
- la mise en place d'un organisme de gestion des élections permanent sur l'ensemble du cycle électoral favorise le développement d'une expertise électorale et la consolidation de l'expérience cumulée dans la gestion des élections d'un scrutin à l'autre, notamment par le recrutement et la formation d'agents électoraux compétents qui sont à la base d'opérations électorales justes et bien exécutées;

- l'échange de bonnes pratiques et le soutien des centres et des écoles de formation en administration électorale, ainsi que d'organisations internationales, sont des voies à privilégier dans les perspectives de coopération en matière électorale, notamment dans le cadre de la professionnalisation des OGE dans l'espace francophone ;

Sur cette base,

Recommandons:

1- *aux chefs d'États et de gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie de :*

- poursuivre la mise en place et la consolidation d'organismes permanents, impartiaux et professionnels et garantissant la transparence et la crédibilité des élections;
- anticiper les dépenses électorales dans la programmation budgétaire conformément aux exigences du cycle électoral ;
- créer une banque régionale de matériels électoraux dans le cadre d'une mutualisation des moyens pour réduire le coût des élections ;
- insérer des programmes d'éducation civique électorale dans les systèmes de l'enseignement secondaire et supérieur afin de développer la culture démocratique et favoriser la participation des citoyens aux élections et au référendum.

2- *aux organismes de gestion des élections de :*

- Administrer les élections dans la plus grande neutralité politique et favoriser la concertation des acteurs institutionnels et non institutionnels dans les prises de décisions ;
- Favoriser le développement d'un sentiment de confiance dans la gestion des élections par une transparence totale de ses actions ;
- Privilégier le recrutement d'agents électoraux sur la base des compétences, leur assurer une bonne formation pour permettre le développement d'une expertise électorale francophone de pointe ;
- Mutualiser le matériel électoral au niveau sous-régional de manière à réduire sensiblement les coûts des élections.

3- *à l'Organisation internationale de la Francophonie de :* poursuivre ses efforts d'accompagnement des processus électoraux en conformité avec la Déclaration de Bamako, ainsi que son soutien aux activités du RECEF ;

La consolidation et la professionnalisation des organismes de gestion des élections

- 4- *aux centres et aux écoles de formation électorale et aux autres organisations internationales de :* poursuivre leurs efforts de soutien aux organismes de gestion des élections et favoriser la complémentarité des actions et le développement d'activités conjointes de façon à démultiplier les résultats ;
- 5- *au RECEF et à ses membres de :*
- poursuivre les échanges de bonnes pratiques et travailler au développement d'une synergie électorale entre les membres afin de permettre à tous de s'inspirer quotidiennement des bonnes pratiques ;
 - développer et consolider le partenariat avec les autres réseaux électoraux ayant les mêmes buts que le RECEF ainsi qu'avec l'Association Mondiale des Administrateurs Electoraux ;

Exprimons :

Leur profonde gratitude aux Autorités maliennes et à l'Organisation internationale de la Francophonie pour leur appui à l'organisation de ces assises qui ont permis aux participants d'échanger sur les bonnes pratiques permettant de consolider et de professionnaliser la gestion des élections.

Fait à Bamako

Le 23 janvier 2014

Les Participants